

validé les dates de présentation du 2 mai au 31 octobre 2021 pour *Le Paysan dans la peinture bretonne*.

Elle a également approuvé le budget prévisionnel estimé à 159.500 €.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir s'engager sur le financement de cette exposition qui sera animée par plusieurs actions de médiation, notamment en direction du jeune public dans le cadre scolaire ou à titre individuel.

Pour financer sa réalisation, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne), du Conseil départemental du Morbihan, de Roi Morvan Communauté, mais aussi de tenter d'obtenir une aide exceptionnelle du Conseil régional de Bretagne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider la programmation 2021 du musée municipal,
- De solliciter les aides financières auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne), du Conseil Départemental du Morbihan, du Conseil régional de Bretagne et de Roi Morvan Communauté.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 02/2021

Objet : Musée municipal - Conservation et gestion de la collection du musée du Faouët.

Monsieur le Maire soumet à l'acceptation du conseil municipal l'inscription à l'inventaire du musée municipal des œuvres ci-dessous pour l'année 2020 :

Acquisitions

2020.1.1 – Albert-Léopold PIERSON (Vézélise, 1854 – Paris, 1923)

Le Faouët, village de Saint-Fiacre, 1913

Huile sur toile, 46 x 65,5 cm

S.D.b.d. « A. Pierson/1913 » ; Sit.b.g. « Le Faouet/St Fiacre »

Acquisition, novembre 2019 (Maître Patrick Armengau, hôtel des ventes d'Avignon, au prix de 243,20 €)

2020.4.1 – Henri GUINIER (Paris, 1867 – Neuilly-sur-Seine, 1927)

Jeune Faouétaise tricotant, entre 1909 et 1922

Crayon, fusain, craie blanche et aquarelle sur papier, 63 x 51 cm

S.b.g. « H Guinier »

Acquisition, novembre 2019 (SARL hôtel des ventes de Quimper, au prix de 1230,00 €)

2020.5.1 – Henry d'ESTIENNE (Conques-sur-Orbiel, 1872 – Paris, 1949)

Jeune bretonne, entre 1912 et 1920

Huile sur toile, 81 x 65 cm

S.b.d. « H d'Estienne »

Acquisition, décembre 2019 (Thierry-Lannon & associés à Brest, au prix de 3050,00 €)

2020.10.1 – Henry d’ESTIENNE (Conques-sur-Orbiel, 1872 – Paris, 1949)

Lavandières au Faouët, entre 1912 et 1920

Huile sur toile, 60 x 73 cm

S.b.d. « H d’Estienne »

Acquisition, décembre 2019 (Brioult enchères aux Andelys, au prix de 2299,00 €)

2020.11.1 – Lucien-Victor DELPY (Paris, 1898 – Lorient, 1967)

Marché aux étoffes, Le Faouët, 1929

Huile sur toile, 50,5 x 61,5 cm

S.D.b.d. « Lucien-Victor – Delpy – 29 »

Acquisition, mars 2020 (Stanley’s auction à Bruxelles au prix de 1.353,00 €)

2020.14.1 – Jean-Bertrand PÉGOT-OGIER (Salamanque, 1877 – Moulin-sous-Touvent, 1915)

Paysan breton à la faucille, vers 1914

Fusain sur papier, 23,5 x 12 cm

M.b.g.

Acquisition, juin 2020 (Galerie Stéphane Brugal à Asnières-sur-Seine, au prix de 250,00 €)

Dons

2020.2.1 – Arthur MIDY (Saint-Quentin, 1877 – Le Faouët, 1944)

Vieille femme à la chapelle Saint-Fiacre du Faouët, vers 1938

Crayon, fusain et aquarelle sur papier, 46,5 x 32,5 cm

S.Sit.b.g. « Arthur Midy - St Fiacre Faouët »

Don de la famille Billiard-Midy, novembre 2019 (estimé à 500 €)

2020.3.1 – Arthur MIDY (Saint-Quentin, 1877 – Le Faouët, 1944)

Portrait d’Alfred Hippolyte Midy

Pastel sur papier, 41 x 33 cm

S.b.g. « Arthur Midy »

Don de la famille Billiard-Midy, novembre 2019 (estimé à 500 €)

2020.6.1 – Albert-Léopold PIERSON (Vézélise, 1854 – Paris, 1923)

Hennebont, défilé du 14 juillet 1919

Huile sur panneau, 9,5 x 33 cm

S.D.b.g. « A. Pierson/14.7.1919 »

Don de Mme Catherine Bardouil, novembre 2019 (estimé à 800 €)

2020.7.1 – Albert-Léopold PIERSON (Vézélise, 1854 – Paris, 1923)

Berrien, près Huelgoat (Finistère), 1914

Huile sur panneau, 24 x 33 cm

S.b.g. « A. Pierson » ; D.Sit. au dos « 30 juillet 1914 - / Berrien, près Huelgoat (Finistère) »

Don de Mme Catherine Bardouil, novembre 2019 (estimé à 700 €)

Il est précisé que la décision finale concernant ce dossier sera du ressort de Monsieur le Préfet du Morbihan mais que le conseil municipal de la ville, en tant que commune voisine peut donner son avis sur ce projet.

Vu le dossier d'enquête publique complet envoyé aux membres du conseil municipal le 10 décembre 2020 ;

Monsieur le Maire précise que dans le dossier présenté, il apparait clairement que les poussières générées par l'exploitation de la carrière pourraient impacter les cultures maraîchères à proximité ainsi que les habitations. Par ailleurs, ce projet d'extension se situe à proximité directe des habitations (moins de 50 mètres).

Vu la délibération de Roi Morvan Communauté en date du 17 décembre 2020 émettant un avis défavorable concernant l'autorisation de renouvellement de l'exploitation ET pour le projet d'extension de la carrière de Guernambigot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à vingt-et-une voix pour, une voix contre et une abstention, décide d'émettre :

- Un avis défavorable pour l'autorisation de renouvellement de l'exploitation de la carrière de Guernambigot ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre :

- Un avis défavorable pour le projet d'extension de la carrière de Guernambigot à LE SAINT.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 04/2021

Objet : Département du Morbihan - Adhésion pour les années 2021-2022-2023 au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE).

La Mairie du Faouët adhère au SATESE du département du Morbihan depuis de nombreuses années. La présence du SATESE sur les installations d'assainissement collectif de la mairie est effective par le biais d'une convention conclue avec le département qui prend fin au 31 décembre 2020.

Afin de poursuivre la collaboration avec le département dans les mêmes termes de confiance techniques et financiers, il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention pour valider l'appui technique du SATESE jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le SATESE du département.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 05/2021

Objet : Décisions modificatives budgétaires n° 2 – Exercice 2020.
→ Budget annexe Pôle Santé Pluridisciplinaire.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal, décide, à vingt-deux voix pour et une abstention :

- D'apporter les modifications qui suivent, au budget annexe pôle santé pluridisciplinaire afin de pouvoir prendre en charge les dépassements de crédits dus à un différé d'intérêts d'emprunt dans le cadre du décalage des échéances d'emprunts dus à l'interruption des travaux durant le premier confinement lié à la crise du COVID-19.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
60611	Eau et assainissement	- 2 100,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général		- 2 100,00 €
66111	Constructions	2 100,00 €
Chapitre 66 – Immobilisations en cours		2 100,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		00,00 €

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

DECISIONS

Décision n° 01/2021 du 5 janvier 2021 :

Objet : Marchés publics de travaux – Réhabilitation de l'ancienne cuisine communale en salle multi-activités.

Le Maire du FAOUËT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret (au 1^{er} janvier 2020, seuil de 5 350 000 € pour les marchés de travaux et seuil de 214 000 € pour les marchés de fourniture et de service) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la date de publication des avis de mise en concurrence du 14 octobre 2020 (Ouest France 56) ;

Vu la date de fin de mise en concurrence du 16 novembre 2020 à 12 heures.

Décision n° 02/2021 du 13 janvier 2021 :

Objet : Projet de réhabilitation des logements du presbytère communal - Demande de subvention.

Le Maire du FAOUËT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant égal ou inférieur à 500 000,00 €.

DECIDE :

Article 1 : De solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 42 000 € dans le cadre du projet de réhabilitation des logements du presbytère communal. Le coût des travaux de cette opération étant estimé à 120 000 € hors taxes.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Madame la Trésorière Municipale.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Décision n° 03/2021 du 13 janvier 2021 :

Objet : Projet de réhabilitation des logements du presbytère communal - Demande de subvention.

Le Maire du FAOUËT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n°03 en date du 24 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant égal ou inférieur à 500 000,00 €.

DECIDE :

Article 1 : De solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 42 000 € dans le cadre du projet de réhabilitation des logements du presbytère communal. Le coût des travaux de cette opération étant estimé à 120 000 € hors taxes.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Madame la Trésorière Municipale.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Lors de la séance du conseil municipal du vingt-et-un janvier deux mil vingt-et-un les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
01/2021	Musée municipal - Thème et financement de l'exposition temporaire 2021.
02/2021	Musée municipal - Conservation et gestion de la collection du musée du Faouët.
03/2021	Avis du Conseil Municipal - Renouvellement et extension de la carrière Guernambigot située à LE SAINT.
04/2020	Département du Morbihan - Adhésion pour les années 2021-2022-2023 au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE).
05/2020	Budget annexe Pôle santé - Décisions modificatives budgétaires N° 2 – Exercice 2020.

FAIVRET Christian	RAYER Yvonne	CARDIET Jean-Luc	LENA Yvette Absente	LINCY Michel
LE GUENIC Isabelle	LE NY Thierry	PUREN Valérie	LE GOFF Michel	CHEVALIER Florence
JANNO Patrick	RICHARD Nadine	FERREC Jean-Claude	DUCLOS Aurélie Absente	STANGUENNEC David
CHAUFFETE Sandrine	CHAUFFETE Didier	GIRY-GUILLO Corinne Absente	POUPIN Bernard	WEBER Gwendal
DELPLACE Juliette	PENDU Alain	MASTIN Virginie		